

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 28 JANVIER 2014
à 19H00

COMPTE-RENDU DE SYNTHÈSE

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 28 janvier 2014 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. HARMAND, HOWALD, Mmes LALEVEE, BRETENOUX, MARICHAL, M. BOURGEOIS, Mmes ASSFELD-LAMAZE, DALIER, PAINE, MM. ROUHAY, SCHILLING, Mme LE PIOUFF, MM. TOKARSKI, ANSTETT, Mme GUEGUEN, M. ADRAYNI, Mmes ALLOUCHI-GHAZZALE, IRDELI, M. ERDEM, Mme GAY, MM. STEINBACH, LARRORY, Mmes LAGARDE, MARCHAL, M. MATTEUDI.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. AUBRY à Mme DALIER
M. BOCANEGRA à M. HOWALD
Mme FEIDT à M. HARMAND
M HEYOB à Mme LALEVEE
M. GOSSOT à M. STEINBACH
Mme LORRAIN à Mme LAGARDE
Mme MORANO à M. MATTEUDI
M. NEU à Mme MARCHAL

Mme IRDELI est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2013 est adopté à l'unanimité. M. Larrory s'abstenant étant absent lors du Conseil du 17 décembre 2013.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Mes cher(e)s Collègues,

Je vous remercie de votre présence pour ce conseil dont le débat d'orientation budgétaire forme l'essentiel de l'ordre du jour.

Après plus de 6 mois d'une longue absence due à un très malencontreux accident, nous accueillons Françoise MARICHAL que nous sommes tous très heureux de revoir en bonne forme.

Dans le même domaine, je vous apporte d'excellentes nouvelles de la santé de Nicole FEIDT. Son intervention chirurgicale sur son genou s'est bien déroulée. Désormais en rééducation, elle récupère parfaitement bien. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Enfin, je vous remercie d'avoir une pensée pour les familles des six jeunes gens élèves de l'ensemble scolaire Jean-Baptiste Vatelot qui ont perdu la vie, il y a 19 ans, le 26 janvier 1995, écrasés par la chute d'une grue de chantier.

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaite revenir un instant sur la polémique engagée par une élue sur le prix de location et sur l'équipement de la Salle de l'Arsenal. Cela mérite une mise au point précise car vous avez droit à l'information complète.

Sachez que cette élue réserve la salle à son nom et donc bénéficie du tarif « association Toulouise » soit 1300 €. Mais au fur et à mesure de l'instruction du dossier de location, nous nous apercevons que cette réservation a évolué. C'est désormais un parti politique départemental qui réserve et adresse le chèque de caution. C'est donc une association extérieure et le prix serait alors de 2500 €.

C'est une attitude que je n'ose imaginer volontaire, donc nous maintenons le prix, mais dans tous les cas nous ne pouvons que désapprouver cette méthode.

Mais, dans le même temps, cette élue critique le prix et l'équipement de la salle et ose écrire « qu'il n'y pas d'autre salle à louer à Toul ». Si la Salle de l'Arsenal ne lui convient pas, s'agissant d'un parti politique départemental, il y a d'autres salles en Meurthe et Moselle que je sache. Contrairement à ses affirmations, je ne pousse donc pas les Tulois à louer à l'extérieur de la ville. Je ne crois pas que l'UMP 54 se résume à cette élue ou alors les effectifs sont bien maigres.

Quant à ses critiques sur l'équipement de cette salle, je vous rappelle que lors de l'élaboration du projet de la Salle de l'Arsenal, il avait été décidé, comme dans la majorité de ce type de salles, d'aménager un espace traiteur permettant de conserver au froid, de réchauffer des préparations et de faire des mises en place dans un cadre professionnel respectueux de l'hygiène et de la sécurité alimentaire. Il en va de la santé de nos concitoyens.

Nous avons attendu les premières utilisations de la salle afin d'affiner les besoins pour conforter cet espace traiteur. Des fonctionnalités supplémentaires sont donc prévues pour faciliter la remise en température des préparations, le dressage chaud et froid ainsi que le lavage du matériel et de la vaisselle.

L'estimation de ces aménagements a déjà été faite et les crédits sont réservés depuis 2012 dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) présenté à ce Conseil. Ces travaux vont être réalisés très prochainement.

Jusqu'alors tous les utilisateurs s'accordent à dire qu'au plan fonctionnel cet équipement ne souffre d'aucune comparaison avec la salle Valcourt.

La proximité d'échéances électorales ne permet pas tout. Vous pouvez compter sur ma vigilance pour que l'on ne porte pas atteinte à la bonne réputation de notre ville.

Enfin, au plan de la sécurité, je vous confirme que la convention évoquée lors de la réunion de travail en Sous-préfecture le 11 décembre dernier a été signée.

Cette convention renforce encore la fonctionnalité du dispositif de vidéo surveillance en accordant de nouveaux moyens d'actions à la Police nationale. Ces dispositions viennent en complément de la convention de coordination entre les Police Nationale et Municipale, signée dès le 15 novembre 2002, il y a plus de 10 ans, avec monsieur le Préfet, mise à jour et renouvelée le 19 octobre 2012.

Comme vous pouvez le constater nous poursuivons et amplifions nos efforts dans ce domaine. Les fêtes de fin d'année à Toul nous confirment dans nos choix, puisque nous n'avons connu absolument aucun débordement.

Je veux enfin remercier les services de la Police Nationale qui viennent une nouvelle fois de démontrer leur efficacité avec la résolution du braquage de l'épicerie de la place des Cordeliers dans des délais remarquables.

Toul n'échappe pas à cette forme de délinquance, mais il faut souligner que le grand professionnalisme de la Police nationale permet de contenir ces quelques actes isolés. Merci encore à leur action efficace.

Nos travaux sont ouverts ».

1) FINANCES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 (DOB).

M. Harmand rappelle que le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les collectivités locales de plus de 3.500 habitants ; il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, ce dernier étant prévu en principe le 25 février 2014.

Il permet aux Membres du Conseil municipal :

- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Ville ;
- De débattre des orientations qui préfigureront les priorités qui seront affectées dans le budget primitif.

Il donne lieu à un débat sans vote en Conseil municipal.
Note de synthèse ci-annexée.

M. Matteudi remercie M. le Maire pour sa présentation mais regrette de n'avoir eu le document présenté avant la séance, cela aurait permis un débat et non pas une présentation. Ce n'est pas avec cette présentation que l'on peut apporter le contradictoire de façon fiable. C'est regrettable.
Il espère néanmoins l'obtenir après.

M. Harmand répond à M. Matteudi que la note de synthèse plus fournie que les années précédentes envoyée avec la convocation et l'ordre du jour rappelle ce qu'est le DOB et reprend tous les chiffres présentés dans le Powerpoint de ce soir. Seuls les chiffres nationaux n'y figuraient pas. Le Powerpoint diffusé est certes plus attrayant et dynamique mais n'apporte pas d'éléments nouveaux. Rien de ce qui a été montré dans les diapositives n'est une surprise. C'est juste une forme de présentation différente.

M. Larrory partage l'avis de M. Matteudi et demande ce qui empêchait la municipalité d'envoyer le document avant le Conseil même électroniquement.
Nous ne pouvons contester votre argumentation car nous ne l'avons pas vue.
C'est une présentation argumentée, un déroulé démonstratif qui est plus de l'ordre d'une entrée en campagne municipale.
On aurait préféré avoir connaissance de ce diaporama antérieurement à cette séance, c'est tout ce que l'on demande.
Il regrette que les colistiers ne l'ai pas eu avant aussi.

M. Harmand précise à M. Larrory que l'année dernière la présentation était la même et qu'il n'y avait pas d'échéance électorale. Les diapositives ont été terminées il y a 1h30. Mais la prochaine fois nous vous présenterons juste les quatre pages de la note synthétique.

M. Howald se félicite que vous ayez cette réflexion de M. Larrory mais précise que lorsqu'il était dans la majorité la présentation des DOB se résumait à une seule page.

M. Harmand rappelle les félicitations de l'opposition l'année dernière sur la présentation alors que la note est encore plus synthétique que celle d'aujourd'hui.

M. Bourgeois demande qu'un débat soit fait non pas sur la présentation du DOB mais sur le fond, si les axes présentés font l'objet de remarques particulières, si la situation financière de la collectivité fait l'objet d'un débat.

M. Harmand trouve facile que sur les réseaux sociaux on s'exprime mais pas en séance ni dans les réunions de quartier. On est là pour s'exprimer au nom de la démocratie et non pas via facebook ou tweeter.

M. Anstett partage les conclusions du DOB. Indiquant que les orientations de la Ville sont gigantesques. Il souhaite revenir sur le préambule de M. le Maire : celui ou celle qui conteste l'aménagement de la salle de l'Arsenal, il y a assez dans le département de hangar agricole en friche. Raconter n'importe quoi est suffisant.

M. Larrory se félicite du renforcement annoncé de la vidéo-protection mais demande plus de précisions sur les dépenses de personnel, sur ce qui justifie l'augmentation des charges de personnel.

Il indique que les explications de M. Harmand sont précieuses, utiles, doit-on les prendre à 100% dans ce que vous dites.

Vous êtes M. le Maire donc je dois vous croire forcément.

On sait bien que le poste personnel est le plus important du budget, est ce que des embauches sont prévues pour l'année 2014 ?

M. Harmand répond qu'il n'y aura aucune embauche en 2014, mis à part les emplois avenir sur 3 ans et les services civiques.

Concernant les effectifs, nous actualisons le tableau régulièrement en Conseil.

Au niveau de la CNRACL, après une augmentation maîtrisée en 2013 ; celle de 2014 augmente sensiblement.

Charges de personnel a effectif constant augmentent par effet GVT et augmentation des cotisations.

Quand j'entends des personnes qui veulent augmenter les effectifs de la police municipale de trois, quatre pourquoi pas dix, posez-vous les bonnes questions.

Concernant les charges de personnels, M. Tokarski rappelle que l'allongement du temps de travail entraîne forcément une augmentation des charges.

Mais qu'en aucun cas, le personnel doit être considéré comme une charge.

Faire appel à des sociétés extérieures a un coût aussi et des charges de personnel.

M. Larrory prend acte dans les propos de M. le Maire qu'il n'y aura pas d'embauche en 2014. Je ne suis peut-être pas convaincu mais rassuré.

Mme Lagarde demande combien va coûter à la Ville la réforme des rythmes scolaires.

M. Harmand répond à Mme Lagarde qu'il est encore trop tôt pour connaître le coût exact de cette réforme. Tout cela est en cours de négociation.

Il y aura des vacances à prévoir au niveau de la DRH.

Les dates de réunions publiques sont déjà connues.

L'enveloppe prévue l'année dernière pour les rythmes scolaires s'élevait à environ 70 000 €, elle a été finalement utilisée pour la création des cantines de proximité et la mise en place des Ateliers Toul Péri-scolaires (ATP).

Il y a un coût pour la collectivité, l'Etat est parti sur 45 € par élève, doublés en zone prioritaire sur l'année 2014, 2015 et après, point d'interrogation.

Les gouvernements se déchargent sur les collectivités territoriales, c'est un plus pour les enfants mais cela alourdit nos charges de fonctionnement même si il y a une recette en face, on ne connaît pas la pérennité de celle-ci. Somme qui va dépendre bien évidemment de la fréquentation.

Aujourd'hui la fréquentation des ATP s'élève à environ 140 enfants.

Au niveau de mai-juin on y verra plus clair.

M. Larrory demande des précisions sur la dynamisation de l'offre et de la qualité du stationnement à Toul annoncée dans le DOB. Y avait-il une volonté de trouver d'autres places de parking.

M. Harmand répond à M. Larrory que cela concerne la mise en place du PayByPhone, permettant de payer le prix juste de la durée de stationnement. Vous pouvez prolonger votre stationnement à distance.

Cela sera bien évidemment présenté dans le BP.

Concernant les places de stationnement, M. Harmand précise que cela fera partie de son programme municipal, qu'il ne souhaite pas entrer en campagne électorale. Bien entendu il y aura des propositions de faites. Lorsque l'on retire du stationnement payant à un endroit on doit en trouver dans un autre endroit. Nous sommes pieds et poings liés avec le contrat Vinci Park.

M. Steinbach précisant que le parking de la République n'a pas coûté un centime aux Toulousains.

M. Howald indique aux membres de l'opposition qu'il faut travailler les dossiers.

M. Matteudi rappelle le coût de la salle de l'Arsenal et prétend que la municipalité n'a pas travaillé le dossier non plus au regard de l'augmentation du prix. Le vote initial était 5,2 millions. Je suis d'accord avec M. Howald que les dossiers s'étudient et aussi pour la municipalité en place.

M. Harmand demande d'arrêter sur le coût de la salle de l'Arsenal. Les chiffres ont été présentés au Conseil de septembre, vous y ajoutez des choses annexes, exemple pris du bât 52. Si vous aviez lu le tableau du coût définitif, vous auriez su pourquoi il y a eu des augmentations.

2) FINANCES : GARANTIES D'EMPRUNT TOUL HABITAT.

a. Réalisation d'une maison-relais.

Mme Lalevée indique que dans le cadre de la réalisation d'une maison-relais de 25 places, située 329 rue Clos des Grèves à Toul, Toul Habitat appelle la Ville en garantie à hauteur de 100% un emprunt PLAI qu'il doit souscrire pour le financement de cette opération.

Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Montant du Prêt :	1 100 000 euros
Durée totale du Prêt :	35 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit de l'échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux puisse être inférieur à 0 %.</i>

Mme Gay précise que cela concerne l'accueil de personnes ne sachant pas se loger. Les assister dans toutes leurs démarches administratives.

M. Matteudi demande d'avoir des informations sur Toul Habitat.

Il regrette n'avoir pas été convoqué en commission « Finances » élargie pour la présentation de Mme Rousselot de Toul Habitat, la Ville se portant garant de nombreuses fois. Proposition faite de demander au Conseil général de se porter garant.

M. Harmand indique que la Commission Finances élargie avait été annoncée en Conseil municipal pour permettre à tous les conseillers municipaux d'assister à la présentation de la directrice de Toul Habitat. Mme Rousselot a été déçue du peu de nombre de personnes présentes. On va vous envoyer le powerpoint.

Le Conseil général ne se porte plus garant pour des logements sociaux.

Mme Lagarde confirme que lors du Conseil avait été annoncé la venue en commission de Mme Rousselot mais aucune autre information n'a été donnée quant au jour et à la commission.

M. Larrory demande des précisions sur les bâtiments qui vont être démolis et les projets.

M. Harmand indique que la démolition est prévue cette année pour les bâtiments Massenet et Berlioz dans le cadre de l'opération ANRU.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 21 janvier 2014, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et Toul Habitat ;
- ✓ S'engage à effectuer le paiement en lieu et place de Toul Habitat dans le cas où il ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, sur simple notification du prêteur ;
- ✓ S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

b. rachat à ICF Nord-Est de 25 logements situés à Toul.

M. Harmand expose que dans le cadre du rachat à ICF Nord-Est de 25 logements situés à Toul, Toul Habitat appelle la Ville en garantie à hauteur de 100% un emprunt PTP (Transfert de patrimoine) qu'il doit souscrire pour le financement de cette opération.

Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Montant du Prêt :	1 287 000 euros
Durée totale du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	annuelles
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0,62 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit de l'échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », réunie le mardi 21 janvier 2014, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et Toul Habitat ;
- ✓ S'engage à effectuer le paiement en lieu et place de Toul Habitat dans le cas où il ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, sur simple notification du prêteur ;

- ✓ S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

M. Harmand présente les deux délibérations suivantes :

3) FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2014 :

En date du 5 décembre 2013, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle a fait connaître à l'ensemble des Maires et Présidents de structures intercommunales concernés par la programmation 2014 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, les catégories d'opérations prioritaires retenues sur le Département.

Eligible en 2014 à cette dotation, la Ville de Toul projette des travaux qui s'inscrivent dans les catégories subventionnées et notamment en matière de rénovation scolaire et de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Compte-tenu de la date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 janvier prochain, il convient d'ores et déjà de prendre une délibération de principe pour la présentation des travaux relevant de cette dotation.

Ainsi, la Ville envisage-t-elle de réaliser les opérations suivantes :

a. Mise en accessibilité de divers bâtiments communaux.

La Ville souhaite entreprendre des travaux de mise en accessibilité de l'école maternelle Gouvion Saint-Cyr. Les travaux porteront notamment sur la mise en accessibilité des abords extérieurs du bâtiment, sur la circulation intérieure ainsi que sur les sanitaires.

L'opération (travaux, mission SPS et contrôle technique,...) est estimée à 27 900 € HT.

Le financement de ces travaux sera assuré par :

- Une subvention escomptée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 (et autres partenaires financiers, le cas échéant) ;
- Par les fonds propres de la Commune.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet de réalisation des travaux précités pour un montant estimatif total de 27 900 € HT ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes (DETR, ...).

b. Travaux d'aménagement dans les écoles.

La Ville souhaite entreprendre la réfection des sanitaires de l'école primaire Saint-Mansuy. Cette opération de rénovation s'accompagnera également de la mise aux normes Handicapés de l'espace sanitaire. L'opération (travaux, mission SPS et contrôle technique,...) est estimée à 75 000 € HT.

Le financement de ces travaux sera assuré par :

- Une subvention escomptée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 (et autres partenaires financiers, le cas échéant) ;
- Par les fonds propres de la Commune.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet de réalisation des travaux précités pour un montant estimatif total de 75 000 € HT ;
- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes (DETR, ...).

4) FINANCES : MISE A DISPOSITION DE BIENS DE LA COMMUNE DE TOUL AU SMP CŒUR DU TOULOIS POUR L'EXERCICE DE SES COMPETENCES.

M. Bourgeois rappelle que par délibération du 6 avril 2011, le Conseil municipal, a décidé de la mise à disposition de ses biens dans le cadre du transfert de compétence de la production en eau potable au Syndicat Mixte de Production et de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable du Cœur du Toulinois (SMP Cœur Toulinois).

Vu l'article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de mise à disposition des biens lors d'un transfert de compétence, et notamment l'établissement d'un procès-verbal contradictoire de transfert à établir entre la Ville et le SMP Cœur Toulinois à qui est transféré cette compétence,

M. Matteudi demande qui est propriétaire de toutes les installations.

M. Harmand répond que ce n'est qu'une mise à disposition et donc que la Ville reste propriétaire. Il n'y a pas de transfert de propriété. Si des travaux sont à effectuer, c'est le Syndicat qui en aura la charge.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le procès-verbal constatant les modalités du transfert de la compétence « production de l'eau potable » par la Ville au Syndicat Mixte de Production et de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable du Cœur du Toulinois (SMP Cœur Toulinois) et tous documents afférents.

5) URBANISME : DENOMINATION DES LOCAUX DE L'EX-ERM.

M. Howald rappelle que depuis la fin des années 90, la Ville de Toul est propriétaire du site militaire désaffecté dit de l'ARSENAL qui abritait l'ex-ERM (Etablissement Régional du Matériel) et du site de l'ex-caserne DEDON. Ces deux emprises étaient situées de part et d'autre de l'avenue du Colonel Péchot.

Il ne subsiste plus que quelques témoignages des constructions de cette époque sur le seul site de l'Arsenal dont le bâtiment n° 52 dit B52. L'ancienne caserne Dedon ayant été détruite dans les années 2000 pour permettre la bonne urbanisation de ce quartier.

Cette caserne portait ce nom en l'honneur de François Louis Dedon-Duclos, dit DEDON général d'artillerie sous la Révolution et le Premier Empire, né à Toul, le 21 octobre 1762, mort le 19 janvier 1830. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Étoile (côté Est).

Si la dénomination de Salle de l'Arsenal permet de rappeler la présence de l'arsenal militaire et des unités et activités qui lui ont succédées sur ce site, le nom de DEDON, glorieux militaire, enfant de Toul s'estompe progressivement de nos mémoires.

Cette dénomination permet à la fois de rendre hommage à une personnalité Toulinoise, de dénommer beaucoup plus harmonieusement cet ensemble de bâtiments, de favoriser sa localisation dans la Ville et d'assurer la transmission de l'histoire de nos quartiers.

Afin de permettre le respect et la prise en considération de l'histoire de Toul, et après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Cadre de vie et Développement durable », réunie le mardi 21 janvier 2014, le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme le bâtiment B 52 du nom d'Espace DEDON.

6) VIE CITOYENNE ET QUOTIDIENNE : STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – MODALITE DE PAIEMENT PAR TELEPHONE – AVENANT n°9.

Mme Paine explique que par délibération du 12 novembre 2013, le Conseil municipal a autorisé le déploiement du paiement par téléphone par la Société Vinci Park pour le stationnement sur voirie à Toul.

Pour permettre sa mise en place, il convient de modifier par voie d'avenant le contrat de gestion du stationnement payant sur voirie signé le 28 octobre 1998, afin de répondre aux attentes des usagers du stationnement payant sur voirie et de permettre une meilleure gestion du service.

La Ville pourrait ainsi confier au concessionnaire la mission à compter du 1^{er} mars 2014, en complément des modes de paiement prévus à la convention en mettant en place un service de paiement par carte bancaire via application smartphone, site internet ou téléphone, grâce au dispositif PayByPhone.

Les recettes collectées par PayByPhone seront directement versées sur le compte de la Trésorerie. Le Concessionnaire, avec son partenaire PayByPhone, fournira les outils (notamment par un accès extranet) permettant une identification entre les recettes voirie.

Les options issues de la souscription par les usagers des services proposés par le dispositif PayByPhone (envoi de SMS de fin de stationnement) seront gratuites pour les usagers.

Après avis favorable de la commission « Vie Citoyenne et Quotidienne », réunie le mardi 21 janvier 2014, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°9, ci-annexé, au contrat de stationnement payant sur voirie pour la Ville de Toul relatif au déploiement du paiement par téléphone.

7) PERSONNEL : EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE.

M. Harmand indique que lors de sa séance du 17 décembre 2013, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs budgétaires, incluant la création d'un poste de Chef de service de police, en vue d'un prochain recrutement.

Après entretiens avec les différents candidats, il a été procédé au choix d'un nouvel agent, recruté par voie de détachement.

Les effectifs du service de la police municipale se composent désormais ainsi :

grades	catégorie	effectif
Chef de service de police municipale	B	1
Chef de police	C	1
Gardien de police	C	1

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du tableau des effectifs de la police municipale figurant dans la présente délibération.

8) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 25 MAI 2013.

Mme Lalevée donne lecture de ces décisions :

- Convention centre socioculturel Ville de Toul – Assistant animateur – M. GIUNTA Jean Noël.
- Convention de mise à disposition de locaux – Ex ERM – Amicale Laïque de Toul, section Cyclotourisme VTT.

Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
CP SIN 21/13	Dompage matériel – Madame Rohrbach		558,88 €

Marchés publics passés en vertu de la délibération du 25 mai 2013

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.
CP 113/13	Marché d'assurance des risques statutaires 2014 / 2016	SARL ASTER 75640 Paris	Taux de 4,10 %
CP 114/13	Restructuration et aménagement des espaces extérieurs sur le quartier de la Croix de Metz – Phase 3 Lot n°1 : VRD et aménagement – Avenant n°2	Société COLAS EST SA 54181 Heillecourt Cedex	Ville de Toul : - 43 426,08 € TTC OPH de Toul : + 115 340,60 € TTC
CP 115/13	Restructuration et aménagement des espaces extérieurs sur le quartier de la Croix de Metz – Phase 3 Lot n°3 : Espaces Verts – Avenant n°1	Société JP HUSRTEL SA 54420 Saulxures les Nancy	Ville de Toul : + 24 819,82 € TTC OPH de Toul : - 11 363,59 € TTC
CP 116/13	Travaux de démolition du commerce Rabo d'Or Lot n°2 : Couverture – Avenant n°1	Société Charpente GALLAND EURL 54200 Toul	1 847,58 € TTC
CP 117/13	Achat de matériaux calcaires – Année 2014	Société MICHEL FRERES SARL 54115 Gemonville	Montant mini : 10 000 € TTC Montant maxi : 30 000 € TTC
CP 118/13	Marché de fourniture de carburants et services associés par cartes accréditatives pour les véhicules de la Ville de Toul – Année 2014	Société TOTAL MARKETING SERVICES SA – CARTES PETROLIERES 92069 Paris la Défense	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014
CP 119/13	Achat de matériels électriques pour le bâtiment – Année 2014	SC SA CEF 54200 Toul	Montant mini : 30 000 € TTC Montant maxi : 90 000 € TTC
CP 120/13	Achat de matériels électriques pour l'éclairage public – Année 2014	SARL ANDREZ-BRAJON 54270 Essey les Nancy	Montant mini : 20 000 € TTC Montant maxi : 70 000 € TTC
CP 121/13	Achat d'enrobés et grouines - Année 2014	Société COLAS EST SA 54181 Heillecourt Cedex	Montant mini : 20 000 € TTC Montant maxi : 60 000 € TTC
CP 122/13	Achat de fournitures de maçonnerie – Année 2014	Société SAS BLOC ET JOB 54200 Toul	Montant mini : 20 000 € TTC Montant maxi : 60 000 € TTC
CP 123/13	Achat de fournitures de menuiserie – Année 2014	Société SAS DMBP DISPANO 54000 Nancy	Montant mini : 12 000 € TTC Montant maxi : 45 000 € TTC
CP 124/13	Achat de peinture et accessoires pour le bâtiment – Année 2014	Société SARL TOUL DECORATION 54200 Toul	Montant mini : 12 000 € TTC Montant maxi : 40 000 € TTC
CP 125/13	Achat de peinture routière – Année 2014	Société AXIMUM Produits de marquage 76100 Rouen	Montant mini : 6 000 € TTC Montant maxi : 22 000 € TTC
CP 126/13	Achat de fournitures de plomberie – Année 2014	Société DUPONT EST SA 54320 Maxéville	Montant mini : 10 000 € TTC Montant maxi : 40 000 € TTC
CP 127/13	Achat de sables et granulats – Année 2014	Société SAS BLOC ET JOB 54200 Toul	Montant mini : 4 000 € TTC Montant maxi : 12 000 € TTC
CP 128/13	Achat de signalisation verticale – Année 2014	Société SES NOUVELLE SAS Agence Est 57300 AY-sur-Moselle	Montant mini : 15 000 € TTC Montant maxi : 50 000 € TTC
CP 129/13	Achat de tubes et profilés – Année 2014	Société HOUILLON SA GARNIER PRO 54200 Toul	Montant mini : 3 000 € TTC Montant maxi : 10 000 € TTC
CP 130/13	Marché de fourniture et livraison de gazole non routier nécessaire au fonctionnement des engins communaux – Année 2014	Société CPE ENERGIE SNC 54000 Nancy	Période du 1 ^{er} au 31 décembre 2014
CP 131/13	Maintenance du progiciel, Message : Module d'échanges COMEDDEC sur l'Etat Civil	Société LOGITUD SOLUTIONS SAS 68200 Mulhouse	598,50 € HT
CP 132/13	Travaux de mise en accessibilité handicapés dans différents bâtiments communaux à Toul Lot n°1 : Démolition, Gros-œuvre, VRD, Carrelage	Société CRBM SARL 54320 Neuves-Maisons	43 829,08 € HT
CP 133/13	Travaux de mise en accessibilité handicapés dans différents bâtiments communaux à Toul Lot n°2 : Plâtrerie, Isolation, Faux-plafonds, Peinture, Signalétique	Société VALETTE SARL 54200 Toul	15 077 € HT

CP 134/13	Travaux de mise en accessibilité handicapés dans différents bâtiments communaux à Toul Lot n°3 : Plomberie sanitaire	Société SANI NANCY SAS 54180 Heillecourt	16 422,28 € HT
CP 135/13	Travaux de mise en accessibilité handicapés dans différents bâtiments communaux à Toul Lot n°4 : Electricité	Société SETIA AUTOMATISEMES SAS 54840 Gondreville	10 855 € HT
CP 136/13	Travaux de mise en accessibilité handicapés dans différents bâtiments communaux à Toul Lot n°5 : Menuiseries intérieures	Société NOUVEAUX ETS BALDINI 54320 Maxéville	7 433 € HT
CP 137/13	Travaux de mise en accessibilité handicapés dans différents bâtiments communaux à Toul Lot n°6 : Mobilier	Société SARL MAIREL ET FILS 54200 Boucq	14 444 € HT
CP 138/13	Télésurveillance des bâtiments communaux – Avenant n°4	SAS BIS SECURITE 91420 Morangis	SSI (incendie) : 15,55 € TTC Anti-intrusion : 15,55 € TTC
CP 01/14	Achat de produits d'entretien et sacs poubelles pour l'année 2014 Lot n°1 : Produits d'entretien divers	Société PIERRE LE GOFF SAS 57133 Ars sur Moselle	Montant mini : 3 344,48 € HT Montant maxi : 10 033,44 € HT
CP 02/14	Achat de produits d'entretien et sacs poubelles pour l'année 2014 Lot n°2 : Papier à usage domestique	Société PIERRE LE GOFF SAS 57133 Ars sur Moselle	Montant mini : 3 344,48 € HT Montant maxi : 8 361,20 € HT
CP 03/14	Achat de produits d'entretien et sacs poubelles pour l'année 2014 Lot n°3 : Produits d'entretien des sols	Société PIERRE LE GOFF SAS 57133 Ars sur Moselle	Montant mini : 2 508,36 € HT Montant maxi : 7 525,08 € HT
CP 04/14	Achat de produits d'entretien et sacs poubelles pour l'année 2014 Lot n°4 : Brosserie et fourniture diverses de nettoyage	Société PIERRE LE GOFF SAS 57133 Ars sur Moselle	Montant mini : 3 344,48 € HT Montant maxi : 10 033,44 € HT
CP 05/14	Achat de produits d'entretien et sacs poubelles pour l'année 2014 Lot n°5 : Sacs poubelles	Société PAREDES PNE SAS 68390 Sausheim Cedex	Montant mini : 2 508,36 € HT Montant maxi : 5 852,84 € HT
CP 06/14	Marché pour l'acquisition et la livraison des fournitures scolaires nécessaires au fonctionnement des écoles primaires et maternelles de la Ville de Toul – Année 2014	Société PAPETERIE PICHON SAS 42353 La Talaudière	Montant maximum annuel : 75 000 € HT Pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014 renouvelable une fois pour une durée d'un an
CP 07/14	Fournitures de bureau Lot n°1 : Fourniture et petits équipements de bureau	Société SM BUREAU SAS 57201 Sarreguemines	Montant annuel maximum : 15 000 € HT
CP 08/14	Fournitures de bureau Lot n°1 : Fourniture de papier	Société SM BUREAU SAS 57201 Sarreguemines	Montant annuel maximum : 20 000 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

9) QUESTIONS DIVERSES.

DOCUMENTS ANNEXES :

- ➔ **Point n° 1** : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2014 – Note de synthèse.
- ➔ **Point n° 5** : Stationnement payant sur voirie – Modalité de paiement par téléphone – Avenant n°9.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45.



Le Maire de Toul
Vice-Président du Conseil général de
Meurthe et Moselle
Alde HARMAND